

LES DOSSIERS

DU MAG'

**Sensibiliser, impliquer,
écouter : la participation
citoyenne au service
de la culture du risque
industriel sur les territoires**



PARTIE 1 P.5

Histoire des participations citoyennes

PARTIE 2 P.13

La construction du dialogue sur les territoires

PARTIE 3 P.21

Sensibiliser aux risques : Quels outils ? Quels effets ?

PARTIE 4 P.35

Les nouvelles perceptions du risque

SOMMAIRE

PARTIE 1 : HISTOIRE DES PARTICIPATIONS CITOYENNES

- 06 La participation sur les territoires : retour sur 20 ans de participation citoyenne
- 10 Participation citoyenne sur les risques industriels en France : panorama des dispositifs

PARTIE 2 : LA CONSTRUCTION DU DIALOGUE SUR LES TERRITOIRES

- 14 L'étude de territoire pour favoriser le dialogue entre citoyens, collectivités et industriels
- 16 Participation citoyenne : 2 visions d'industriels, TotalEnergies et la plateforme chimique de Pont de Claix

PARTIE 3 : SENSIBILISER AUX RISQUES : QUELS OUTILS ? QUELS EFFETS ?

- 22 Les risques sur les territoires : penser et déployer des outils adaptés à une sensibilisation efficace
- 26 Quels facteurs influencent l'engagement et les comportements en matière de sécurité des populations ?
- 31 Riskopolis, un serious game pour découvrir la concertation sur les risques industriels

PARTIE 4 : LES NOUVELLES PERCEPTIONS DU RISQUE

- 36 Évolution des perceptions du risque et nouvelles pratiques citoyennes
- 39 Perception des risques et nouveaux modes de mobilisation citoyenne : l'exemple des « polluants éternels » à Pierre-Bénite

© ICSI 2024

Directeur de la publication : Ivan Boissières •
Écriture : Paul Florisse / Ghislaine Verrhiest-Leblanc / Christèle Cartailleur • Coordination : Paul Florisse
• Conception graphique et mise en page :
Arekusu • Photos et illustrations : Shutterstock, Istock, AFPCNT, Icsi • Impression : Delort

ÉDITO

“ La sécurité et la prévention des risques industriels sont l'affaire de tous ! Cette affirmation ne fait plus débat aujourd'hui et se matérialise de plus en plus concrètement sur le terrain par une contribution accrue des populations à la résilience de notre société.

Aujourd'hui, l'enjeu central des politiques de prévention, au-delà de leur dimension technique, est d'amener chacun de nous à pouvoir agir et être acteur de sa propre sécurité. L'accident d'AZF en 2001 et la loi Bachelot de 2003 ont constitué des accélérateurs dans ce domaine et des évolutions majeures ont été observées depuis 20 ans. Ces progrès reposent d'une part sur une culture du risque croissante, des préoccupations grandissantes dans le domaine de l'environnement et sur une volonté marquée d'engagement de l'ensemble des parties prenantes des territoires : citoyens, collectivités, acteurs industriels, État... Ils témoignent d'autre part d'une posture d'ouverture et d'écoute des acteurs institutionnels, d'une évolution des modèles de prise de décision et du développement de dispositifs permettant l'intégration citoyenne.

Dans quelle mesure les pratiques participatives observables en France en matière de prévention et de sécurité industrielles permettent au citoyen de jouer un rôle clé ? Permettent-elles l'avènement d'un mode de gestion plus ouvert, davantage tourné vers les populations, significatif d'une approche renouvelée de la prévention des risques industriels ? Quelles sont aujourd'hui les attentes des citoyens français dans un contexte socio-politique complexe et de mutations profondes de notre société ? Quelles sont les bonnes pratiques à déployer et les défis restants à relever ?

L'Icsi et l'AFPCNT se proposent au travers du présent dossier d'apporter quelques éclairages issus de leurs expériences croisées en matière de culture du risque, de culture de sécurité et d'implication citoyenne. Le portage partenarial de ce dossier témoigne de l'absolue nécessité d'un travail interdisciplinaire, décloisonné et collégial face aux enjeux environnementaux et de prévention qui nous attendent.

Ghislaine Verrhiest-Leblanc,
directrice générale de l'AFPCNT

Ivan Boissières,
directeur général de l'Icsi





Histoire des participations citoyennes

PARTIE 1

La participation des citoyens au sujet des risques, notamment industriels, est une problématique majeure pour les territoires. Depuis plusieurs années, des dispositifs réglementaires existent pour aider à mieux prévenir et gérer les risques en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Revenons sur les enjeux de ces dispositifs, leurs réussites et leurs limites.

 EN VIDÉO

20 ans de risques sur les territoires



La participation sur les territoires : retour sur 20 ans de participation citoyenne

Depuis la catastrophe d'AZF en 2001, la gestion des risques industriels sur les territoires est un enjeu majeur des politiques publiques. La loi Bachelot de 2003 a abouti à la mise en place des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et d'instances locales de participation citoyennes : les comités locaux d'information et de concertation (CLIC), devenus les commissions de suivi de site (CSS). Ces dispositions réglementaires ont permis de lancer des dynamiques de concertation autour des différents sites industriels à haut risque.

CLIC, CSS, l'objectif principal de ces instances a été de développer, sur l'ensemble des territoires exposés aux risques industriels, et plus spécifiquement chez les habitants de ces territoires, une « culture du risque ». Si cette approche fut initiée afin de permettre aux riverains et aux territoires de s'outiller face à un risque d'accident grave ou mortel, force est de constater que le bilan que l'on peut aujourd'hui tirer de ces instances est relativement mitigé.

20 ANS D'INSTANCES RÉGLEMENTAIRES

Depuis la mise en place des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) en 2003,

la participation citoyenne reste un enjeu fort. La logique est simple : permettre à l'ensemble des acteurs de la gestion des risques - industriels, salariés, collectivités, État et riverains - de se rencontrer. L'instance participative adossée à chaque site SEVESO seuil haut vise à mettre en débat, échanger et créer du commun autour du risque lié aux installations. Ceci afin de développer cette fameuse « culture du risque ». Ces instances ont originellement été pensées comme une réponse au drame d'AZF par les autorités en charge de la gestion des risques. Cette approche a été portée de façon globale, en proposant une solution unique pour l'ensemble des territoires à risque.



Si l'intention initiale de mieux protéger les populations est louable, on constate néanmoins quelques écueils :

- Un manque de prise en compte des spécificités locales n'a pas permis une rencontre durable des différents acteurs concernés ;
- Les préfectures en charge de l'animation de ces instances n'étaient que trop peu sensibilisées aux problématiques spécifiques liées aux concertations ;
- Une certaine rigidité dans la posture de chacun des acteurs n'a ni permis une rencontre ni l'émergence des conditions nécessaires à la création d'un climat de confiance et de transparence.

L'ensemble de ces biais a pu contribuer à créer ou renforcer la défiance citoyenne sur les territoires concernés par les PPRT, alors même que ces outils avaient été pensés pour intégrer et protéger les populations.

DES INSTANCES PLUS ANCIENNES ET VARIÉES

Cela étant, la participation citoyenne en matière de risques technologiques n'est pas née avec la loi Bachelot. Les **secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI)** préexistaient depuis 1972 autour des problématiques de santé et environnement liées aux activités industrielles, d'abord à proximité de l'étang de Berre puis sur d'autres territoires. Leur rôle était déjà, et est toujours, d'inclure, de faire partager et d'informer les populations des territoires concernés.

Concernant la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact des activités des sites nucléaires, dès les années 80, les **commissions locales d'information (CLI)** s'étaient également développées afin de

garantir un niveau d'information des riverains compatible avec une bonne gestion du risque.

La liste d'instances participatives est longue. Néanmoins, un élément les relie toutes : la difficulté à mobiliser les populations, qui pourtant expriment le besoin de plus d'information.

« Trop souvent, les instances de participation finissent avec le temps par avoir du mal à mobiliser les citoyens. »

Cédric Bourillet, directeur de la DGPR - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires





« Réussir à mobiliser les citoyens dans la durée pour une culture de sécurité partagée à l'échelle du territoire est un réel défi. Mais ce défi mérite d'être relevé car ce genre d'initiatives est une vraie source de progrès pour le vivre ensemble. »

Caroline Kamaté,
Fondation pour une culture de sécurité industrielle

On constate cependant un point notable. Ces instances, si peu fréquentées habituellement, se reconfigurent et regagnent en intérêt lors de crises sur le territoire. C'est ce qui s'est notamment passé sur la métropole de Rouen. Suite à l'incendie du site de Lubrizol en 2019, les dispositifs locaux se sont réunis à plusieurs reprises et ont été investis comme lieux d'information et d'échange pendant et après la crise.

AU-DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION, VERS UNE « CULTURE DE SÉCURITÉ SUR LES TERRITOIRES »

Certains aspects permettent d'envisager l'avenir de la participation citoyenne de manière optimiste, participation qui irait au-delà d'un

investissement ponctuel en lien avec un contexte de crise. En effet, on constate qu'il existe également des instances participatives durables et investies par tous.

Sur le territoire de Feyzin, dans la vallée du Rhône, la Conférence riveraine est une instance non-réglementaire, initiative de la mairie et de TotalEnergies, l'industriel local. Elle fut créée pour répondre directement aux sujets d'intérêt des riverains - qui ont été associés à sa conception - et permettre un dialogue direct entre les différentes parties prenantes. Les caractéristiques fortes de ce dispositif sont : sa représentation riveraine majoritaire, sa « modularité » et son adaptabilité aux enjeux du moment. Un autre élément explique

probablement sa durabilité et son succès : la Conférence riveraine a été mise en place sur la base de véritables volontés locales partagées, notamment entre la mairie et l'industriel, mais surtout elle s'est appuyée sur un diagnostic sociologique du territoire qui a permis de mettre en avant les préoccupations réelles des habitants.

Cette logique de diagnostic et d'enquête est pour l'Icsi une solution à dupliquer afin d'accompagner les gestionnaires du risque à mieux être en phase avec les attentes du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Cette dynamique participative durable permet :

- À l'industriel d'assurer une meilleure acceptation de ses installations sur le territoire,

- Aux citoyens d'être informés et intégrés sur une activité parfois opaque,
- Et aux collectivités de mieux anticiper les réactions en cas de problème et de renforcer la cohésion de leur territoire.

LES LIMITES DES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION CITOYENNE RÉGLEMENTAIRES

1 L'évolution des modes de communication et du rapport à l'autorité publique

Les manières de s'informer et de communiquer ont radicalement changé, notamment via les réseaux sociaux. On a par exemple du mal à mobiliser le grand public, notamment les jeunes, autour d'une enquête publique.

2 La technicité du sujet des risques industriels

Quand on réalise une enquête publique autour d'un site Seveso, l'étude de dangers représente des centaines de pages très techniques, des probabilités, etc. Ce document est peu accessible aux citoyens et peut créer de la méfiance, voire de la défiance.

3 L'effectif restreint des instances de participation et le manque de ruissellement des informations

Les commissions de suivi de site (CSS) fonctionnent avec un groupe fixe et limité à une trentaine de personnes. Si cela peut leur permettre de nouer ou consolider un dialogue dans la durée, cela peut aussi constituer un frein à la transmission au grand public de ce qui se dit dans ce cercle restreint et à huis clos.

4 L'information souvent trop descendante

Les commissions de suivi de site (CSS) ont généralement lieu en préfecture, avec une information majoritairement descendante. On peut alors observer des postures de défense plus que de dialogue.

QUATRE DÉFIS À RELEVER POUR AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION CITOYENNE

Défi n°1 : Réussir à toucher tout le monde, y compris ceux qui n'ont pas spontanément d'interrogations ou de préoccupations sur ces enjeux jusqu'à ce qu'arrive un problème. Il faut alors réussir à engager un dialogue avec ceux qui ont peu de temps ou qui vont peu chercher les informations.

Défi n°2 : Construire une « culture du risque », ou « culture de sécurité », qui soit partagée.

Et la chose n'est pas simple en ce qui concerne les risques d'accidents industriels. Ils sont moins tangibles que des nuisances telles que des odeurs ou des bruits, et concernent une multiplicité d'acteurs.

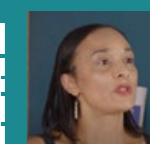
Défi n°3 : Intégrer - vraiment - les citoyens dans les dispositifs de participation. Il y a un véritable enjeu à prendre en compte les préoccupations réelles du public, ou plus exactement des publics, dans toute leur diversité.

Défi n°4 : Éviter l'information descendante, qu'elle vienne de l'industriel, du préfet, des services de secours, des inspecteurs des sites... Cela nécessite de surmonter l'asymétrie de compétences, et parfois de capacités d'expression chez les participants.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo témoignage

Caroline Kamaté - Histoire des participations



Participation citoyenne sur les risques industriels en France : panorama des dispositifs

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs formalisés existent pour favoriser la participation des citoyens aux processus de décision sur les risques industriels : enquêtes publiques, structures locales de concertation, SPPPI... ainsi que des espaces d'échange qui échappent au cadre réglementaire. Tour d'horizon de la participation citoyenne en France sur les risques industriels.



La participation du public au débat autour des risques industriels mobilise de nombreux acteurs. Aujourd'hui en France, on compte 4 grandes familles de dispositifs de participation citoyenne :

1. L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique existe depuis des dizaines d'années et permet à chaque citoyen de s'informer et de formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur. Elle intervient à des moments clés de la vie d'un site industriel : lors de l'autorisation environnementale ou de modifications substantielles. Pour les sites de tailles plus modérées – hors sites Seveso donc – elle peut être remplacée par

une participation du public en ligne. Enfin, pour certains grands projets d'aménagement et d'infrastructures (aéroport, parc éolien...), un débat public sous l'égide de la commission nationale du débat public peut être organisé.

2. LES STRUCTURES LOCALES DE CONCERTATION

Les structures locales de concertation, autrefois les comités locaux d'information de concertation (CLIC), désormais appelées commissions de suivi de site (CSS), sont un dispositif très formalisé, notamment autour des sites Seveso seuil haut. Elles ont une composition dite « grenellienne », limitée généralement à 30 personnes

réparties en 5 collèges : l'industriel, les collectivités locales, les salariés, les associations et personnalités qualifiées, ainsi que l'État. Mises en œuvre depuis 2003, elles ne sont ouvertes ni au public ni à la presse et ne concernent pas tous les types de sites industriels.

3. LES SPPPI

Les SPPPI, secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et pour les risques, sont actifs dans les plus grands bassins industriels. Ce dispositif, s'il est moins formalisé que les précédents, comporte toujours un rôle important de l'État. On y retrouve les mêmes collèges que dans les CSS, mais avec une ouverture plus grande, la possibilité d'accueillir d'autres

personnes, de mettre en place des groupes de travail, des outils de communication, d'interaction... Les SPPPI constituent donc un dispositif plus souple, à la qualité de vie variable selon les territoires mais au bilan plutôt positif.

4. LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION ET DE DIALOGUE INITIÉS PAR DES INDUSTRIELS, DES COLLECTIVITÉS OU DES CITOYENS

Ils constituent le dernier grand bloc. Ces dispositifs sont plus libres, non prévus par les textes réglementaires, avec un véritable ancrage dans le territoire, à l'instar de la Conférence riveraine de Feyzin. Ces initiatives, leur efficacité et leur porté, sont très différentes d'un territoire à l'autre.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo

Le Dicrim, un outil d'information réglementaire.





La construction du dialogue sur les territoires

PARTIE 2

Si la participation est une part fondamentale dans la gestion des risques sur les territoires, elle ne va pas nécessairement de soi. Des conditions sont nécessaires : de la transparence, de l'honnêteté, de la confiance et une (re)connaissance mutuelle de la part de chacune des parties prenantes du territoire.



EN VIDÉO

La prévention sur le site de la Sara



L'étude de territoire pour favoriser le dialogue entre citoyens, collectivités et industriels

Diffuser, partager, mettre en commun... autant d'enjeux pour une bonne gestion des risques industriels. La diversité des industries et des contextes locaux rend cette gestion complexe, tant du côté de l'État, que de l'industrie ou des collectivités. Pour être plus efficace, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités locales. Pour cela, on dispose d'un panel d'outils extrêmement performant : les sciences sociales.



CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE

On constate que les **problématiques locales en termes de gestion des risques sont larges, variées et très dépendantes du territoire**. Pour y développer une « culture de sécurité », la participation citoyenne apparaît comme un instrument adapté. On a ainsi pensé des dispositifs de participation permettant aux différentes parties prenantes d'un territoire (riverains, industriels, État, collectivités ou salariés) d'échanger sur la problématique des risques. Se pose alors une question : comment penser des méthodes et outils de participation citoyenne efficaces et utilisés ?

Une dimension technocratique a été reprochée à certains dispositifs réglementaires. **Les dimensions humaines, émotionnelles et sociales** semblent avoir été oubliées dans leur mise en place :

- Une expropriation peut être une solution adaptée dans le cas où

une propriété est située à proximité immédiate d'un site à risque. Cependant, elle représente également une réelle violence pour le riverain qui a investi émotionnellement, parfois depuis de longues années, son lieu de vie.

- L'obligation de renforcer les bâtiments pour parer à un risque d'explosion semble être une mesure appropriée. Il faut néanmoins prendre en compte le fait qu'habiter à proximité de sites à risque signifie souvent être issu d'une population ouvrière avec une capacité financière limitée. Malgré des dispositifs d'aide existants, la prise en charge de ces lourds travaux peut générer des difficultés. Ces aides demeurent insuffisantes et trop peu adaptées aux situations concrètes rencontrées par les riverains.

Alors, **comment créer une réelle complémentarité entre la mise en œuvre des plans de prévention et la prise en compte des réalités locales ?**

Les retours d'expérience menés sur différents territoires nous donnent des éléments de réponse. Il est nécessaire de :

- Aller à la rencontre des populations.
- Chercher à comprendre les motivations et les limites de chacun des acteurs.
- Identifier les enjeux et articulations entre les différentes parties prenantes.
- Penser cette phase comme un préalable à toute proposition de dispositif ou d'action.

En bref, **entamer un travail de diagnostic pour comprendre le territoire en profondeur.**

LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE SOCIOLOGIQUE

Mettre en place une démarche issue des sciences humaines et sociales permet de recueillir les attentes de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Cela permet une meilleure compréhension et un meilleur engagement de chacun dans les instances collectives que l'on souhaite mettre en place. Comprendre l'autre, c'est déjà faire un pas vers lui, entamer le dialogue et créer du commun.

Cette démarche a été expérimentée sur plusieurs territoires et a permis d'identifier et dépasser de nombreuses idées reçues, comme le réel attachement des riverains vis-à-vis des sites industriels ou bien la réaffirmation de la place de l'industrie dans l'histoire du territoire.

L'étude de territoire, où se rencontrent sociologie, histoire et psychologie, a ainsi permis à chacun de mieux comprendre les enjeux spécifiques des autres parties prenantes.

LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Un diagnostic de territoire se construit en plusieurs temps. En effet, chaque territoire est unique et ses spécificités doivent être clairement prises en compte. Une étude se structure ainsi autour de plusieurs axes :

- La synthèse d'études préexistantes sur la culture de sécurité, lorsqu'elles existent.
- La création et l'enrichissement d'un questionnaire et la sélection de plusieurs sous-territoires pour assurer une diversité sociologique.
- La réalisation d'entretiens qualitatifs sur le terrain, complétés par une enquête quantitative.
- La présentation des résultats et l'émission de recommandations adaptées.

DES LIMITES INHÉRENTES AUX SCIENCES SOCIALES

Évidemment, les sciences humaines et sociales ne peuvent pas tout. Aborder une telle démarche peut être compliqué à faire valoir du côté du législateur, de l'industriel ou de la collectivité. On trouve plusieurs raisons à cela :

- **Le temps des sciences humaines et sociales est un temps long**, un temps de l'analyse. Cette temporalité peut alors entrer en conflit avec les agendas à plus court terme des décideurs.
- **La démarche sociologique ne s'accompagne pas nécessairement de résultats immédiats**, a contrario d'une approche plus technique pilotée via des indicateurs de performance concrets et souvent plus simples à transmettre.
- **Cette démarche peut également être parfois considérée comme partisane** par les différentes parties prenantes, qui vont taxer les chercheurs d'être porteurs d'une idéologie contraire à leurs intérêts.

Ces limites sont réelles, mais ne doivent pas faire oublier que l'objectif principal est de faire émerger une solution adaptée à chaque territoire. Une culture commune est lente à se mettre en place et ne se décrète pas. Mais avec la connaissance des enjeux locaux, des positions et volontés de chacun des acteurs, il devient alors possible de créer des outils adaptés aux problématiques spécifiques du territoire.

Une solution se trouverait ainsi dans la complémentarité entre une approche technique et une approche sociologique, afin de faire fonctionner de concert le meilleur des deux mondes. Bref, donner la place à la diffusion à la fois d'une culture de la sécurité chez les riverains et d'une culture de la population chez les gestionnaires d'un territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo témoignage

Pierre Lénéel -
Ne pas opposer les savoirs



Vidéo témoignage

Caroline Kamaté -
les apports de la sociologie



Participation citoyenne : 2 visions d'industriels, TotalEnergies et la plateforme chimique de Pont de Claix

Découvrez comment deux acteurs industriels, TotalEnergies et la plateforme de Pont de Claix, se mobilisent pour renforcer la sécurité et promouvoir la participation citoyenne dans leurs territoires respectifs. À Feyzin, Gilles Noguérol, directeur du site TotalEnergies, revient sur les transformations induites par la loi Bachelot et la mise en place de la Conférence riveraine, qui ont permis de bâtir une relation de confiance avec les riverains. De son côté, Patrick Pouchot, représentant de la plateforme chimique de Pont de Claix évoque son action pour développer une culture de prévention des risques et améliorer la résilience du territoire.

Depuis plusieurs années, la plateforme TotalEnergies à Feyzin se distingue par une collaboration étroite entre le site industriel, la mairie et les citoyens de la commune au travers d'un dispositif unique, la Conférence riveraine. Gilles Noguérol, directeur du site de Feyzin, nous parle de l'évolution de cette relation tripartite et de son approche du territoire.

Comment la mise en place de la loi Bachelot a influencé les pratiques de votre site ?

Gilles Noguérol : La mise en place de la loi Bachelot a été un tournant majeur, concrétisée par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Cela reflète la volonté des services de l'État de normaliser et d'améliorer la protection des riverains, ainsi que de mieux maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels à risque. Ce cadre législatif a induit une prise de conscience plus aiguë des risques industriels, tant au niveau externe, avec une meilleure maîtrise de l'urbanisation, qu'en interne, où nous

avons redoublé d'efforts pour gérer le risque à la source.

Cette loi a-t-elle modifié vos relations avec la mairie et les citoyens ?

Gilles Noguérol : La collaboration entre la mairie de Feyzin et le site a été fondamentale dès le départ. Il y a eu un changement majeur dans notre façon d'interagir avec les citoyens et les autorités locales. Nous sommes passés d'une relation marquée par la défiance à une relation de confiance. Pour cela, il a fallu du temps et de nombreux efforts, mais la clé a été la transparence et l'établissement d'un dialogue sincère et continu. L'outil principal de la construction et l'évolution de cette relation a été la Conférence riveraine.

Quelles sont les principales étapes qui vous ont permis de passer de la défiance à la confiance avec les riverains ?

Gilles Noguérol : Cela a été un processus long, environ quinze ans. La première étape était de créer un lien personnel, de passer du

statut de « Monsieur le directeur de la raffinerie » à une personne avec qui les riverains peuvent dialoguer. Nous avons organisé des réunions régulières pour se connaître et établir une relation personnelle. La deuxième étape a consisté à développer un langage commun. Nos discussions étaient initialement pleines de jargon technique, incompréhensible pour beaucoup. Il a fallu apprendre à expliquer clairement nos opérations de manière simple mais précise, sans être simpliste. Enfin, et c'est peut-être le plus important, nous avons fait le pari de la transparence. Cela signifie

admettre ce qui ne va pas bien, partager les incidents et les leçons tirées. Cette approche renforce la crédibilité de notre relation.

Comment la Conférence riveraine a-t-elle contribué à cette dynamique ?

Gilles Noguérol : La Conférence riveraine a joué un rôle essentiel dans l'établissement de ce dialogue. C'est une plateforme unique où nous discutons ensemble, avec la mairie et les citoyens, des enjeux importants pour le territoire. Ce n'est pas simplement une question de

communication, c'est un véritable échange d'idées et de préoccupations. La mairie et moi-même ne dictons pas l'ordre du jour, il est co-construit avec les riverains. Cette démarche participative permet de mettre en lumière les véritables préoccupations et d'évoluer selon les besoins et attentes de la communauté.

Quels sont, selon vous, les facteurs de succès de cette collaboration ?

Gilles Noguérol : Le succès repose sur deux facteurs principaux. D'abord, une volonté claire et affirmée des deux partenaires clés : la mairie et le site industriel. Cela nécessite un engagement fort de la part du maire et de l'industriel pour instaurer et maintenir cette relation. Ensuite, il est crucial d'accepter de lâcher prise, de ne pas tout contrôler. Cela peut être difficile pour nous, industriels, mais il faut être prêt à écouter, à accepter les critiques et à s'ajuster en conséquence. La transparence et l'humilité sont essentielles pour construire cette relation de confiance.

En quoi cette collaboration a-t-elle évolué au fil des années ?

Gilles Noguérol : Au début, les discussions tournaient principalement autour des risques industriels, ce qui était compréhensible. Puis, à mesure que la confiance s'est installée, nous avons élargi nos sujets de discussion. Nous avons abordé les nuisances environnementales telles que le bruit et les odeurs, qui sont inévitables dans notre activité. Aujourd'hui, la Conférence riveraine se concentre également sur la transition énergétique, un enjeu crucial pour l'avenir. Les citoyens souhaitent que nous réduisions notre empreinte carbone tout en préservant notre impact économique positif sur le territoire.



Patrick Pouchot, représentant de la plateforme chimique de Pont de Claix, nous présente comment l'ensemble des entreprises de la plateforme travaillent à renforcer la sécurité des équipements, des individus et du territoire en développant une culture de prévention des risques qui implique employés et riverains.

Qu'est-ce que la culture du risque industriel ?

Patrick Pouchot : Je préfère parler de « culture de sécurité ». En tant qu'industriels, nous devons identifier et maîtriser différents risques pour

garantir la sécurité à tous les niveaux, que ce soit pour les personnes, les procédés ou l'environnement. Une culture sécurité efficace doit impliquer chacun, dès l'embauche, notamment à travers une formation continue.

Quelles actions mène la plateforme pour développer cette culture et la résilience du territoire ?

Patrick Pouchot : La mise en place du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de Pont de Claix a été une occasion extraordinaire d'améliorer la sécurité des procédés de fabrication et donc le niveau de sécurité du personnel et des riverains. Lorsque de

tels progrès techniques sont réalisés, cela tire vers le haut la culture de sécurité de notre personnel. Chacun prend pleinement conscience de son rôle dans la maîtrise des risques majeurs. Et par ricochet, on contribue directement à la résilience du territoire, par la réduction des risques à la source et la contribution aux mesures de protection des logements.

Quel est votre rapport avec la participation citoyenne et les instances de suivi ?

Patrick Pouchot : Nous sommes membres de la commission de suivi de site du Sud-grenoblois, présidée par le préfet de l'Isère, qui

réunit industriels, services de l'État, élus, associations, et riverains afin d'échanger et de partager des informations. Nous participons aussi activement au secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY), qui traite des risques technologiques majeurs et coordonne les campagnes réglementaires d'information. Sur ce sujet, nous travaillons en étroite collaboration avec le Spiral, son équivalent en région lyonnaise. Nous avons ainsi mené en 2023 une campagne au niveau régional (Auvergne-Rhône-Alpes) impliquant 123 établissements industriels et touchant 3,5 millions de personnes sur 656 communes. Il est crucial pour nous de nous engager dans ces démarches, notamment via les réseaux sociaux, pour sensibiliser le public et établir un contact direct avec la société.

Quelles évolutions notables ont eu lieu dans ce domaine ?

Patrick Pouchot : Les citoyens d'une manière générale et les riverains des sites en particulier sont beaucoup plus vigilants au quotidien vis-à-vis des sites industriels. Si un événement survient, les réseaux sociaux constituent un vecteur d'informations de premier plan, qu'elles soient vraies ou fausses ! Sur la plateforme de Pont de Claix, nous avons une page Facebook pour communiquer rapidement en cas d'incident.

Quelles sont les préoccupations de vos salariés, sous-traitants et riverains ?

Patrick Pouchot : Nous considérons depuis toujours que la sécurité des personnes et des procédés est la première des priorités ! C'est notre

priorité pour les salariés, sous-traitants et riverains, surtout dans un milieu urbanisé comme Pont de Claix. Les riverains sont également sensibles aux nuisances (bruit, odeurs), à l'aspect visuel du site et aux questions environnementales et de santé.

Des exemples de bonnes pratiques pour favoriser le dialogue entre parties prenantes ?

Patrick Pouchot : Il est essentiel de travailler en étroite relation avec les collectivités locales et les services de l'État, qui connaissent bien le territoire. Sur Grenoble, nous avons aussi la chance de bénéficier de l'expertise de l'Institut des risques majeurs (Irma) qui joue un rôle important avec des initiatives comme le « Résilience tour ».

Quels défis à relever pour améliorer la participation citoyenne et la culture du risque industriel ?

Patrick Pouchot : Les dispositifs classiques de participation citoyenne, comme les réunions publiques, semblent dépassés. Il faut être concret, pédagogique, original et participatif. Des simulations avec des associations de sécurité civile peuvent être intéressantes, notamment pour sensibiliser les scolaires.

Qu'attendez-vous des associations comme l'AFPCNT et l'Icsi ?


Patrick Pouchot : Ces associations, avec leur réseau et expertise, peuvent définir des cadres de référence adaptables à chaque activité ou site, favorisant le partage d'expérience et le progrès collectif. Le travail en réseau est essentiel pour progresser et s'enrichir mutuellement des expériences de chacun.



POUR ALLER PLUS LOIN

 **Vidéo interview**
Patrick Pouchot -
Plateforme de
Pont de Claix



 **Vidéo**
La culture du
risque sur le site
de la Sara





Sensibiliser aux risques : Quels outils ? Quels effets ?

PARTIE 3

Pour sensibiliser, il est fondamental de prendre en compte les usages du public. Ceux-ci sont variés et changent en fonction du territoire, des modes de vies, de l'âge, etc. C'est pourquoi il faut penser et déployer des outils variés et adaptés, pour que chacun puisse se sentir concerné et ainsi contribuer à développer une culture du risque au sein de la population.

EN VIDÉO

Ghislaine Verrhiest-Leblanc - Multiplier les vecteurs



Fred Courant - Entrer dans les entreprises



Les risques sur les territoires : penser et déployer des outils adaptés à une sensibilisation efficace



Les risques sur les territoires, qu'ils soient naturels ou technologiques, exigent une sensibilisation forte et efficace des habitants afin de garantir leur sécurité. Il devient ainsi crucial de développer et de déployer des outils adaptés.

POURQUOI DES OUTILS DE SENSIBILISATION ?

Les bouleversements climatiques, les crises sanitaires et économiques ainsi que les évolutions sociétales ont profondément modifié la perception des risques par les citoyens. Dans ce contexte, les outils de sensibilisation jouent un rôle clé. Ils permettent d'accompagner la population, de changer les comportements face aux risques et de créer une culture de la sécurité partagée. L'appel aux émotions, comme décrit par Isabelle Richard, (article p.26) est par exemple une méthode efficace pour impliquer les individus et les motiver à adopter des comportements préventifs.

5 EXEMPLES D'OUTILS

Les mises en situation : Ces exercices immersifs permettent aux citoyens de vivre des scénarios de crise en temps réel. Ils renforcent la compréhension des procédures d'urgence et favorisent une réaction rapide et adaptée en cas de besoin. Utilisées lors de formations ou de campagnes de sensibilisation, ces mises en situation aident à s'approprier les bonnes pratiques.

Les simulations ludiques : Des jeux sérieux comme « Riskopolis » (article p.31) offrent une approche interactive pour éduquer sur les risques. En mettant en scène les différents acteurs d'un territoire, ces jeux permettent aux participants de mieux comprendre



les enjeux et les rôles de chacun, tout en rendant l'apprentissage plus engageant.

Les dispositifs numériques de réalité virtuelle : Ces technologies innovantes permettent de créer des environnements virtuels où les citoyens peuvent s'exercer à réagir face à des situations de crise. La réalité virtuelle offre une expérience immersive, avec un ancrage émotionnel fort, qui peut renforcer la mémoire des gestes et des procédures de sécurité.

Les contenus de sensibilisation : Ces contenus prennent la forme de quiz, de vidéos ou de livrets de jeux. Ils sont destinés au grand public et visent à informer et à éduquer de manière accessible et attractive. Ces outils sont particulièrement efficaces pour atteindre une large audience et pour sensibiliser en douceur.

Les récits et témoignages : BD, films, pièces de théâtre ou témoignages directs, ces outils permettent de mettre en récit

et de transmettre des situations de vie, des vécus sur lesquels il est aisé d'entrer en empathie et ainsi de marquer durablement l'auditoire.

LES CONDITIONS PRÉALABLES AU DÉPLOIEMENT

Pour que les outils de sensibilisation soient efficaces, certaines conditions doivent être réunies. Les décideurs doivent être prêts à élargir leurs perspectives et à prendre en compte les pratiques et les usages

MESURE DES OUTILS DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation déployées sur les territoires visent à contribuer au développement de la culture du risque et de la culture de sécurité industrielle. Mais l'objectif est-il atteint ? La perception des risques, la capacité à agir et les comportements ont-ils changé dans la durée ? La résilience de notre société en est-elle améliorée ? Toutes ces questions renvoient à l'efficacité et à l'impact direct et indirect de nos actions, qu'il est indispensable de mesurer.

Cette mesure de performance doit être considérée :

- Avant de conduire l'action et au moment de sa conception, à travers la définition des indicateurs,
- En cours de réalisation pour permettre d'éventuelles adaptations correctives,
- A posteriori, afin d'évaluer les réalisations.

La démarche d'évaluation mobilise alors les objectifs initiaux de l'action, des outils, des moyens et des critères d'évaluation ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs partagés.

Au-delà de l'intérêt de vérifier le bon déroulement et l'efficacité de l'action, cette mesure permet d'éclairer les décisions politiques en matière de prévention des risques et de favoriser l'adhésion et la participation citoyenne dans ce domaine dans un souci de transparence, d'exemplarité et de professionnalisme.



spécifiques des territoires. Une connaissance approfondie des réalités locales permet d'éviter la mise en œuvre de dispositifs descendants et trop techniques souvent déconnectés des besoins et attentes des habitants. Cela implique une confiance mutuelle et une transparence dans la démarche.

Le déploiement d'outils de sensibilisation adaptés est indispensable pour une gestion efficace des risques sur les territoires. Un des éléments

fondamentaux de ces dispositifs réside dans la multiplicité des outils mobilisés. Chacun n'étant pas sensible au même message, ni au même moment, c'est dans la diversité des points de contact avec les riverains que se trouvent les clés de succès de ces dispositifs. En combinant différentes approches et technologies et en assurant les conditions nécessaires à leur succès, il semble ainsi possible de créer une culture de sécurité partagée, essentielle pour faire face aux crises présentes et futures.



POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo
L'Esprit Sorcier - Les accidents industriels



Publication
Guide Ansanm nou lé paré - La Réunion



Publication
Évaluation d'actions de culture du risque - Outils et méthode



Outil
Cahier de jeux risques industriels



Outil
L'Abécédaire Multirisque



Quels facteurs influencent l'engagement et les comportements en sécurité des populations ?

Avec Isabelle Richard, docteur en psychologie de l'environnement et fondatrice du bureau de recherche Environnons, partons explorer les logiques comportementales face aux risques : éveil émotionnel, capacité à faire face, modèle de changement des comportements...

La perception des risques et de l'alerte influence directement les réactions des individus en cas d'accident.

Le jour d'un accident, d'une crise, les **émotions sont démesurées**. On a tous une façon différente de réagir face aux risques :

- Le déni : « j'ai un 4x4, rien ne m'arrivera, je peux sortir malgré l'inondation »,
- La prostration, l'alarmisme : « oh là là, que faire ? » et du coup ils ne font rien,
- L'optimisme irréaliste, pensant que « ça n'arrive qu'aux autres »... mais en fait non,
- La délégation aux autorités peut induire une certaine passivité et empêcher de mettre en œuvre un comportement pertinent,

Tout cela **engendre des comportements inadaptés**. Il s'agit alors de travailler, en amont, pour éviter ces biais et favoriser les comportements appropriés, ceux qui conduiront les personnes à protéger leur vie avant leurs biens. Et pour cela, on va explorer ce qu'on appelle l'éveil émotionnel, qui va permettre une prise de conscience personnalisée du risque.

1^{RE} ÉTAPE : ÉVEIL ÉMOTIONNEL ET PERSONNALISATION DU RISQUE

Ce n'est pas la conscience du risque qui fait défaut. Habiter à côté d'un fleuve ou d'un site Seveso, on le sait plus ou moins. **Ce qui fait défaut, et qui peut permettre de sauver des vies, c'est d'identifier les conséquences du risque.** Pour soi, pour ses proches.

Prenons un exemple concret. En 2011, le Cepri (Centre européen de prévention du risque inondation), en partenariat avec Environnons, propose une démarche de formation auprès de 650 personnes, agents de collectivités, résidant en zone inondable sur le bassin orléanais.

La première journée de cette formation est consacrée à l'éveil émotionnel. Attention, il **ne s'agit pas de susciter la peur**, qui favorise l'alarmisme, voire la prostration, et conduit donc à un « non-comportement » ou à un comportement inadapté. L'éveil émotionnel, à l'inverse, c'est reconnaître qu'il y a un problème pour arriver à la mobilisation du comportement.

On va alors chercher à apporter des connaissances les plus personnalisées possible et à proposer des **misés en situation concrètes, immersives**, telles que :

- Situer son logement sur une carte des zones inondables.
- Travailler sur l'échelle de crue, avec des photos, des mesures...
- Utiliser une maison de poupée immergée dans un aquarium pour se rendre compte, concrètement, de la vitesse de la montée du niveau de l'eau mais aussi de son évacuation (se réfugier au premier étage n'est plus une option quand on se rend compte qu'il faut compter parfois des jours pour que l'eau baisse), de l'électricité coupée, des meubles qui flottent...

2^E ÉTAPE : LES MOYENS DE FAIRE FACE

La prise de conscience du danger opérée le premier jour, si elle est bénéfique, génère - et c'est normal - quelques tensions. En jour 2,



il faut alors transformer l'essai et apporter la capacité à faire face, examiner **les actions à mettre en œuvre, très concrètement**.

Pour chaque niveau d'alerte – en phase normale verte, puis en alerte jaune et rouge – on s'interroge : que fait-on à ce moment-là ? Quels sont les outils à disposition ? Comment réagit-on ? De combien de temps dispose-t-on ?

Des questionnaires avant et après la formation ont permis de montrer que :

- Avant la formation, les futurs stagiaires perçoivent bien le risque de manière globale mais pas personnelle et, malgré un bon contrôle perçu du risque, n'ont que de vagues idées des actions à mettre en place,
- Après la formation, les stagiaires connaissent mieux leur situation personnelle, mettent en place des comportements de mise en protection, ont pris conscience du risque sans vécu émotionnel alarmiste (« ça nous a un peu chamboulé le premier jour, mais on sait y faire face »).



Cet éclairage sur le comportement en situation de catastrophe et les pistes opérationnelles données pour améliorer les réactions et réflexes face au risque apportent des perspectives concrètes et pertinentes en matière de risques industriels. Replacer les populations au centre des dispositifs est une idée simple et a priori évidente, pourtant pas encore suffisamment intégrée dans les logiques de gestion de crise technologique. Nous retenons aussi l'idée que chaque action doit être localisée, c'est-à-dire adaptée aux spécificités des différentes échelles territoriales et des différents acteurs qui les composent.

Marc Sénant, Institut pour une culture de sécurité industrielle.

UN MODÈLE POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

S'il n'y a pas de risque homogène, il n'y a pas non plus de population homogène. Chaque citoyen n'est pas au même niveau de compréhension, de perception du risque et de mise en place de comportements pour se protéger. Il est important de s'intéresser à cette diversité pour prendre en compte tous les habitants et mettre en œuvre les bonnes actions. Selon plusieurs théories issues de la psychologie de la santé (Prochaska et Diclemente, Gollwitzer et Sheera), le changement des comportements peut être découpées en 5 phases, avec à chaque fois, l'action adaptée à mettre en place :

1 La pré-contemplation

- **Définition** : l'individu ne reconnaît pas ou ne perçoit pas le risque.
- **Action à mettre en place** : informer et convaincre.
- **Comment** : en sensibilisant les personnes (informations, réunions...).

2 La contemplation

- **Définition** : l'individu connaît le risque, mais perçoit mal ses conséquences pour lui. Il y a un défaut de personnalisation du risque. Il peut y avoir une volonté d'agir, mais sans savoir quand, comment...
- **Action à mettre en place** : lever les freins potentiels, comprendre ce qui empêche l'action.
- **Comment** : en questionnant, en donnant des exemples qui démontrent les bénéfices de la mise en œuvre du comportement attendu.

3 La planification

- **Définition** : l'individu cherche à savoir comment organiser son action le jour d'un accident. C'est un moment crucial dit « d'implémentation de l'action » qui permet de s'engager dans l'action.
- **Action à mettre en place** : organiser, pratiquer et dialoguer.
- **Comment** : en s'assurant que l'individu reçoit des consignes claires, qu'il se les approprie et les intègre. En décidant d'un calendrier d'actions et des étapes nécessaires pour y parvenir.

4 L'action

- **Définition** : cette phase intervient en cas d'accident, l'individu met alors en œuvre son plan d'action.
- **Action à mettre en place** : donner les moyens d'agir.
- **Comment** : en veillant à l'application des consignes concrètes, en s'assurant que les individus comprennent les risques encourus à ne pas les appliquer. En veillant à ce que l'alerte et les messages associés soient unanimes et clairs.

5 Le maintien

- **Définition** : cette étape permet de pérenniser le comportement de protection après la crise.
- **Action à mettre en place** : accompagner et évaluer.
- **Comment** : en portant attention à comment a été vécu l'incident ou l'accident, en s'assurant qu'il ne reste pas un trop grand traumatisme, en accompagnant les individus pour renforcer leur capacité à faire face.



DES FACTEURS FAVORISENT OU ENTRAVENT LE CHANGEMENT

Les éléments qui favorisent le changement :

- **La connaissance et l'information**, sur le risque, les consignes... Reste la difficile question de comment diffuser l'information...
- **Le contrôle perçu** : les individus qui se sentent en capacité d'agir et ont une idée claire des actions à mettre en place sont plus aptes à agir en cas de crise.
- **Les motivations à se protéger et l'éveil émotionnel** : une personne consciente du risque qui a touché du doigt ses conséquences potentielles pour elle et ses proches est plus apte à se protéger.
- **L'expérience du risque** : l'expérience est déterminante. Une « mise en situation » a beaucoup plus d'impact sur la perception du risque qu'une présentation descendante.

- **La co-construction des dispositifs de protection** : c'est une, sinon la clé la plus importante. Il s'agit d'inclure des techniciens, des opérationnels, des chercheurs mais aussi et surtout des riverains, des associations, qui vivent avec ce risque. Non seulement l'ensemble des référents est autour de la table pour construire au mieux les dispositifs, mais ensuite chacun des participants diffuse les éléments au sein de sa catégorie d'acteurs. Cette démarche localisée confère crédibilité et légitimité.

Les résistances qui entravent le changement :

- **Une certaine méfiance voire défiance vis-à-vis des autorités** : la crédibilité de la source est essentielle pour une bonne diffusion des messages de protection.
- **L'invisibilité du risque** : s'il y a une visibilité évidente de certaines

nuisances (pollution, bruit...), il n'en va pas de même de certains risques industriels (explosion, incendie...).

- **L'inadaptation de certains outils** : les repères de crue par exemple sont davantage perçus comme un témoin historique qu'une référence au danger des crues, les Dicrim sont peu connus et les réunions publiques trop peu peuplées.
- **La communication négative ou les injonctions** : à l'obligation de suivre une formation aux risques, il faut préférer le consentement et l'envie d'apprendre. Dans les messages, les formulations positives sont préférables aux négatives.
- **Le manque de cohérence ou de localisation dans les messages** : plus que des risques industriels en général, il s'agit d'évoquer les risques qui concernent directement les personnes et réduisant le discours à l'échelle du quartier par exemple au lieu de l'échelle de la ville.



QUELQUES PISTES POUR AMÉLIORER LES OUTILS DE PRÉVENTION DES RISQUES

La psychologie environnementale dresse quelques propositions pour améliorer les outils de prévention des risques :

- Mettre les individus en connaissance mais aussi en capacité : **former les personnes non pas sur les procédures mais sur les compétences** et outils à mobiliser. Informer les populations non pas sur les risques industriels mais sur leur risque industriel, en le contextualisant, en le ramenant à sa réalité locale.
- **Faire tester les mises en pratiques des mesures de protection individuelle, et expérimenter les risques**, car l'être humain retient 10 % de ce qu'il lit, 90 % de ce qu'il fait ou expérimente.

- Porter une attention particulière à **qui diffuse le message, en questionnant le degré de confiance** accordé localement aux diverses autorités et en définissant un « chemin » de la diffusion qui intègre ces résultats. Cela peut par exemple conduire à passer par les organisations syndicales dans les entreprises, l'élu local ou encore les associations locales pour les populations...
- **Favoriser au maximum l'éveil émotionnel** des populations concernées par le risque.
- **Favoriser la participation des destinataires des dispositifs (d'alerte, de protection...) à leur co-élaboration.**
- **Augmenter l'effort de transparence**, quitte à revenir sur une décision prise dans une phase d'incertitude au regard d'éléments nouveaux qu'il faudra aussi partager. L'adhésion

des populations passe par la confiance.

- **Faciliter la compréhension des messages**, en tenant compte de la clarté du message, de la vulgarisation, de l'accessibilité technique, de l'accès aux malvoyants, des langues étrangères...

POUR ALLER PLUS LOIN



Vidéo témoignage

Isabelle Richard -
Les leviers
psychologiques



Riskopolis, un serious game pour découvrir la concertation sur les risques industriels

Les industries, et en particulier celles classées Seveso, engendrent des risques pour les riverains et des contraintes pour le développement urbain. Riskopolis® est un jeu de rôle recréant une situation de concertation entre les différents acteurs d'une ville fictive. Les joueurs ont pour mission d'aménager le territoire en conciliant tout à la fois le développement urbain, le dynamisme économique, la sécurité des habitants et la qualité du cadre de vie.

Un jeu imaginé par Mylène Chambon et Hervé Flanquart, et développé avec le soutien de l'Icsi.

LE SCÉNARIO

L'industrie FlopMétal, filiale du groupe sidérurgique mondial Iron & Steel, est installée sur la commune de Saint-Jean-de-Dunes depuis de nombreuses années. Conformément à la loi, un plan de prévention des risques sur les territoires (PPRT) est en cours et une commission de suivi de site (CSS) a été créée pour réunir les parties prenantes.

La concertation, commencée depuis près de 2 ans, a permis de délimiter les périmètres de sécurité autour du site. Mais alors que l'approbation du PPRT est proche, FlopMétal fait part à l'administration de la



JEU DE RÔLE
ET DE PLATEAU



nécessité d'augmenter sa production et de s'agrandir pour faire face à la concurrence...

La concertation reprend, mais cette fois, vous en êtes acteur !

PÉDAGOGIE

Riskopolis® est un jeu de plateau favorisant la prise de décision en situation. Chaque joueur est un acteur de la concertation et pourra, au choix, se glisser dans la peau :

- De l'équipe dirigeante du site industriel,
- De salariés de l'usine,

- De l'équipe municipale de la commune,
- D'un journaliste,
- De membres d'associations de défense de l'environnement,
- De riverains de l'usine,
- D'un représentant de la préfecture,
- D'un représentant de la Dreal,
- D'un représentant de la Direction départementale du territoire et de la mer.

Les rôles sont distribués de préférence à contre-emploi (par exemple un industriel jouera un habitant, un élu prendra la position d'un salarié, etc.).

Chaque rôle est décrit dans un livret et a ses objectifs propres, ses moyens de pressions, ses concessions possibles. Toutefois, une marge d'inventivité est laissée aux joueurs, l'animateur(trice) étant le garant de l'esprit et du réalisme du jeu. Les conditions d'un débat en temps réel sont recrées, avec l'alternance de phases de stratégie interne à chaque groupe et phases de concertation inter-groupes.

MODALITÉS PRATIQUES

- Durée : les parties peuvent être organisées sur 1/2 journée ou sur 1 journée entière.



- Publics : Étudiants en gestion des risques, gestionnaires du risques, membres de CSS, élus et techniciens de collectivités territoriales, représentants syndicaux, membre d'ONG, cadre de l'industrie Seveso, tout public amené à participer à un projet d'aménagement urbain.
- Nombre de participants : 8 à 25 personnes.
- Format : en présentiel de préférence, possibilité d'organiser le jeu en distanciel sur un format plus court et sur une version dématérialisée du jeu.

OBJECTIFS ET DÉROULÉ D'UNE SÉANCE DE RISKOPOLIS

Au cours de votre partie de Riskopolis, vous serez amené à :

- Comprendre les règles du débat et des pratiques de concertation
- Appréhender les enjeux

- et objectifs des différents acteurs d'un territoire,
- Développer votre capacité à vous mettre à la place d'autrui,
- Gérer les conflits et développer des logiques d'action dans l'intérêt général en situation contrainte.

Une séance comprend :

- Une introduction au contexte de la gestion territoriale des risques,
- La présentation du serious game : origines et objectifs du jeu, règles et plateau de jeu,
- Un temps d'appropriation des rôles par les participants (chaque acteur reçoit une fiche décrivant ses objectifs, ses contraintes, etc.),
- Le déroulement du jeu Riskopolis,
- Un debriefing de la séance de jeu. Les différents acteurs ont-ils atteint leurs objectifs ? Quelles concessions ont-ils dû faire ? À qui ? Quelles leçons en tirer ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo témoignage

Mylène Chambon - Le jeu comme medium

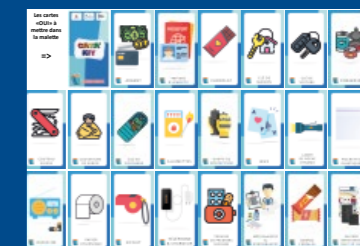


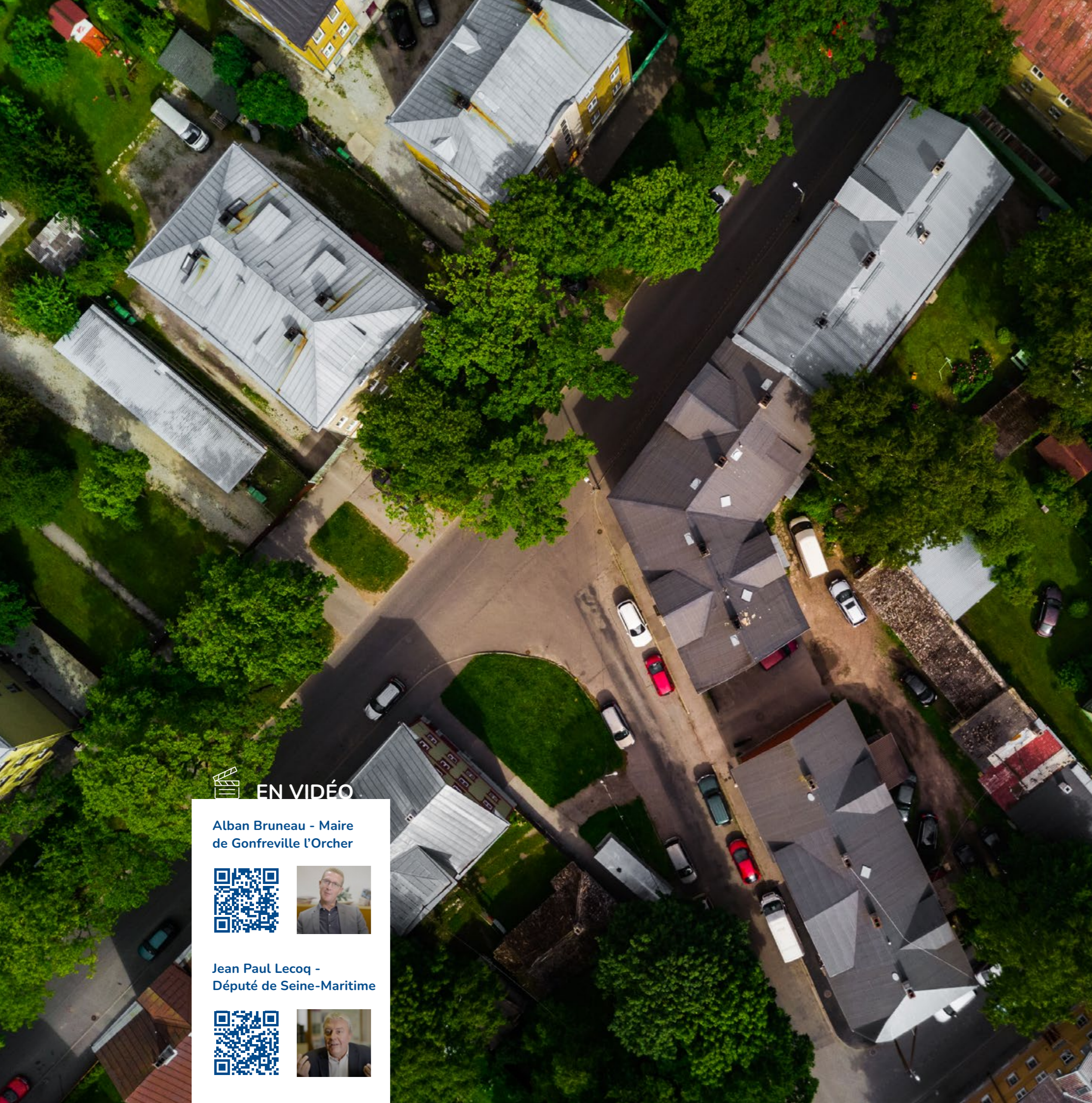
Quiz

« Savez-vous ce qu'est un risque technologique ? »



Outil
Jeu pour enfant





Les nouvelles perceptions du risque

PARTIE 4

Depuis l'avènement de la loi Bachelot en 2003, la nature et la gestion des risques ont évolué. Les bouleversements sociétaux impliquent de nouvelles manières d'envisager la gestion des risques industriels et se confrontent à de nouvelles perceptions citoyennes. Ces dernières s'organisent différemment, se mobilisent sur de nouveaux sujets et sont source de grandes évolutions dans leur rapport aux risques.



EN VIDÉO

Alban Bruneau - Maire de Gonfreville l'Orcher



Jean Paul Lecoq - Député de Seine-Maritime



Évolution des perceptions du risque et nouvelles pratiques citoyennes



Depuis l'accident d'AZF en 2001 et la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour gérer la prévention des risques industriels et la réparation des dommages, les problématiques liées aux risques ont considérablement évolué. Quels sont les enjeux actuels pour les citoyens et les territoires ? Comment les pratiques citoyennes autour du risque s'articulent-elles aujourd'hui ?

UNE ÉVOLUTION DANS LA PERCEPTION DU RISQUE

Au cours des vingt dernières années, la perception des risques industriels a radicalement changé. Lorsqu'on interroge la population sur les dangers perçus au quotidien, la catastrophe industrielle n'est que peu mentionnée, tandis que le risque pour la santé devient une préoccupation de premier ordre. Les citoyens craignent aujourd'hui bien moins l'explosion de l'usine que la détérioration de l'environnement, pour eux-mêmes, leurs proches et leur territoire. Le danger n'est plus perçu comme brutal et ponctuel, mais présent au quotidien. Lors d'une enquête sociologique menée à Rouen en 2022 par l'Inci, les répondants s'inquiétaient majoritairement de la santé des enfants. Un autre exemple de cette dynamique est

celui des polluants éternels (PFAS) en région lyonnaise, illustrant bien ce changement de perception. Cette évolution ne se manifeste pas uniquement chez les riverains « ordinaires », mais également au sein des collectivités. Par exemple, la commune de Pierre-Bénite s'est ainsi portée partie civile dans un procès l'opposant à Arkema à la suite d'une enquête sur le sujet, conduite par l'Institut écocitoyen. Ce changement dans l'attitude des collectivités est notable. En effet, le rapport des territoires à l'industrie a longtemps reposé sur un équilibre dans l'arbitrage entre un nécessaire dynamisme économique et l'impact sur l'environnement local, potentiellement néfaste. Ce dernier aspect ayant sans doute moins pesé dans la balance coût-bénéfice, ou ayant moins été un sujet préoccupant pour un certain nombre d'acteurs.



DES FREINS ET DES LEVIERS POUR UNE IMPLICATION CITOYENNE

Une enquête de perception sur les freins et les leviers d'une implication citoyenne face aux risques naturels et technologiques a été menée auprès de 10 000 Français par l'AFPCNT et l'Ifop, deux années consécutives, en 2023 et en 2024. Parmi les personnes interrogées, 50 % se déclarent préoccupées par au moins un risque d'origine technologique (industriel ou nucléaire), contre 97 % pour les risques naturels. Près de 70 % des répondants estiment ne pas être suffisamment bien préparés pour faire face individuellement ou collectivement à un éventuel événement. Ils attendent plus

d'informations sur les consignes et les bons comportements à adopter en cas de crise. Si une minorité des Français interrogés (12 %) ont mis en œuvre des mesures de prévention au sein de leur foyer, près de la moitié indiquent qu'une meilleure connaissance des risques, associée à un accompagnement technique et financier, favoriserait leur passage à l'action. Moins de 10 % d'entre eux mentionnent un engagement concret au niveau local pour prévenir les risques majeurs. Le manque de temps, de connaissances techniques ainsi que des acteurs et des dispositifs mobilisables semblent être les principales causes de cet engagement limité. La participation citoyenne ne demande donc qu'à être incitée et à s'exprimer.

DES PRATIQUES CITOYENNES EN MUTATION

Si la perception du risque a changé, les modes d'action en lien avec ces perceptions ont également évolué. Longtemps chasse gardée des associations militantes, les questions de risque et d'environnement sont de plus en plus investies par d'autres formes d'organisations. Autour de problématiques locales, des collectifs citoyens se créent et défendent une vision de leur environnement. Cela passe par une structuration différente des associations militantes, via une forme moins cadrée, avec des objectifs parfois diffus et variables. Cette approche se révèle néanmoins d'une grande efficacité vis-à-vis



des pouvoirs publics notamment, les citoyens bénéficiant d'une crédibilité et d'un poids électoral fort. En outre, la disponibilité des technologies de mesure et des réseaux de communication numérique a permis de nouvelles stratégies basées sur la création et/ou la récolte de données, leur interprétation et leur diffusion indépendamment du contrôle d'une autorité. Cela implique un accès plus facile aux données sources, elles-mêmes plus nombreuses, mais aussi une fiabilité plus incertaine, ces collectifs n'étant pas toujours composés d'experts à même d'interpréter avec rigueur et précision les relevés effectués. Cette évolution provoque ainsi une reconfiguration de la diffusion et de la perception des informations, notamment dans l'espace médiatique. Cela nécessite un dialogue accru entre les parties prenantes sur les territoires et une transparence renforcée.

En effet, dans un monde où les gestionnaires n'ont plus le monopole, ni de la diffusion de l'information ni des outils de mesure, la transparence devient une nécessité. Elle doit néanmoins s'accompagner d'un effort de formation des populations pour homogénéiser les rapports de communication et permettre un dialogue apaisé.

La montée en puissance des collectifs citoyens et l'utilisation des nouvelles technologies modifient profondément le paysage de la gestion des risques industriels, et nécessite une adaptation constante des parties prenantes. Si l'évolution de la perception influence significativement les dynamiques locales, la question de leur impact sur les politiques publiques reste à déterminer, leurs prises en compte restant à ce jour relativement marginales.

POUR ALLER PLUS LOIN

 Vidéo témoignage
Arnaud Gossement - Créer un dialogue environnemental




 Vidéo témoignage
Nicolas Mayer Rossignol - Les nécessités de formation




 Enquête
Les freins et leviers du citoyen face aux risques - AFPCNT 2024




 Enquête
Perception sur la notion de résilience face aux risques - AFPCNT 2024




Perception des risques et nouveaux modes de mobilisation citoyenne : l'exemple des « polluants éternels » à Pierre-Bénite

Dans les zones où industries et habitants coexistent, les risques sont une préoccupation majeure. À Pierre-Bénite près de Lyon, la pollution due aux PFAS, ou « polluants éternels », soulève des défis pour les industriels, les autorités locales et les citoyens. Pour explorer ces enjeux, nous avons rencontré Thierry Mounib, président de l'association Bien vivre à Pierre-Bénite, engagée dans la défense du cadre de vie face à la pollution.

Pourriez-vous nous présenter l'association Bien vivre à Pierre-Bénite et ses principales missions ?
Thierry Mounib : L'association, que je préside depuis 2022, œuvre pour protéger le cadre de vie à Pierre-Bénite. Nous informons les citoyens sur les risques de la pollution industrielle, très présente dans notre commune, et visons à défendre la santé publique et notre environnement.

Comment avez-vous découvert cette pollution à Pierre-Bénite ?
Thierry Mounib : En 2021, un journaliste de France 2 m'a contacté au sujet des PFAS, présents à Pierre-Bénite. Les usines Arkema et Daikin, situées ici, sont suspectées d'être des sources majeures de ces rejets toxiques. Les prélèvements effectués par les journalistes et un laboratoire néerlandais ont montré des niveaux

de pollution 90 fois supérieurs aux normes européennes. Les autorités ont initialement rejeté ces résultats et commandé des contre-expertises, qui, bien qu'elles aient critiqué la méthodologie, ont confirmé une pollution élevée, entraînant des mesures de précaution comme l'interdiction temporaire d'utiliser l'eau potable et de consommer des produits agricoles locaux.

Quelle est la perception des riverains de Pierre-Bénite concernant le risque santé-environnement ?
Thierry Mounib : L'industrie chimique fait partie de l'histoire de Pierre-Bénite, créant une relation complexe avec les habitants. Certains voient le risque industriel comme une fatalité, notamment les plus âgés qui doutent de l'impact de notre mobilisation. Les jeunes sont aussi difficiles à mobiliser, surtout ceux qui vivent

loin des usines et ne perçoivent pas directement la menace. Le quartier à proximité immédiate du site industriel est marqué par la pauvreté et un taux de chômage de 20 %. Les habitants ont malheureusement d'autres préoccupations que la pollution.

Comment l'association Bien vivre à Pierre-Bénite mobilise-t-elle les citoyens face aux risques industriels ?
Thierry Mounib : Notre association joue un rôle crucial dans la mobilisation des citoyens de la commune. La découverte des niveaux alarmants de PFAS a galvanisé l'action collective, mais elle a aussi révélé les complexités inhérentes à la mobilisation. Un tournant important a été l'organisation de prélèvements sanguins sur un échantillon de la population locale, en collaboration avec une autre équipe de journalistes.



Les résultats ont montré une omniprésence des polluants dans les organismes, y compris chez les plus jeunes. Ces analyses ont sensibilisé davantage la population, renforcé l'écho médiatique et établi la légitimité de notre action vis-à-vis des industriels et des autorités.

Comment se déroule le dialogue avec les autorités et les industriels ?

Thierry Mounib : Le dialogue avec les autorités locales et les industriels est pour le moins compliqué, voire complètement inexistant. Il est souvent marqué par des tensions et des incompréhensions. Malheureusement,

il n'existe pas de véritable espace commun où nous pourrions aborder la question des PFAS. Lors d'une réunion de la commission de suivi de site (CSS), la question de l'autocontrôle des entreprises a été soulevée. En mai 2023, une fuite de gaz toxique a été signalée. Bien que cet incident ait été déclaré sans danger immédiat par les autorités et les industriels, les analyses ultérieures ont révélé que les informations initiales sur la dangerosité des émissions étaient erronées. Il est compliqué pour nous de faire confiance sur ces sujets quand très visiblement des mensonges sont prononcés.

Quel rôle les médias jouent-ils dans la mise en lumière des risques ?

Thierry Mounib : Les médias ont joué un rôle de déclencheur et de catalyseur dans notre action. Leur travail d'investigation a permis de sensibiliser le public et de donner une visibilité accrue à ce sujet. Le fait de révéler l'ampleur des rejets polluants des industriels locaux au grand public a été crucial pour faire comprendre l'impact de ces substances sur la santé publique. Ils nous ont accompagné et permis de trouver une légitimité dans le lancement des premières actions en justice.

UN APPEL AU DIALOGUE ET À LA COOPÉRATION

La situation à Pierre-Bénite illustre les défis complexes auxquels sont confrontées les communautés locales dans les régions industrielles. Les problématiques de pollutions et plus largement de risque santé-environnement mettent en lumière la nécessité d'un dialogue ouvert et transparent entre toutes les parties prenantes : citoyens, industriels, autorités locales et médias. Il semble alors fondamental d'arriver à établir un climat de

confiance et de collaboration entre toutes les parties. La complexité des enjeux environnementaux et sanitaires exige que chacun prenne ses responsabilités et participe activement à la recherche de solutions durables. Ce processus doit inclure une communication claire et honnête, ainsi qu'une volonté de comprendre et de considérer les perspectives de toutes les parties concernées.

La mobilisation citoyenne à Pierre-Bénite démontre un réel engagement local et un attachement à la préservation du cadre de vie des riverains sur les territoires. Cependant, pour parvenir à un équilibre et à une cohabitation apaisée, il est essentiel que les industriels et les autorités reconnaissent le rôle crucial des citoyens en tant que partenaires à part entière. L'adoption d'une approche participative et collaborative semble être une clé pour assurer de bonnes relations à long terme avec les populations, dans une logique de préservation du territoire et de l'environnement.

Le rôle et la posture des différents acteurs est complexe, d'autant plus dans un monde où les outils de mesure, canaux de communication et possibilité de mobilisation sont largement ouverts et accessibles. Les citoyens s'en saisissent, en autonomie et en dehors des cadres habituels, sans attendre ni les industriels ni les pouvoirs publics. Cette situation rappelle alors que la transparence devient une nécessité comme le dialogue et la prise en compte de toutes les voix afin d'établir une collaboration efficace et apaisée entre chacun des acteurs, loin de toute défiance.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo interview

Le point de vue de Corinne Lepage, avocate et ancienne ministre de l'Environnement



Vidéo

Salariés - Plateforme chimique de Pont de Claix



Vidéo

Riverains - Plateforme chimique de Pont de Claix



Vidéo interview

Judith Laborieux - Lamantin, Martinique



Pour poursuivre sur la thématique



PARTICIPATION CITOYENNE ET RISQUES INDUSTRIELS

Après un panorama et une analyse de la concertation sur les risques industriels en France, ce « Cahier » propose des pistes pour engager une démarche de participation citoyenne. Les textes sont étayés d'exemples concrets et de paroles de riverains issus, entre autres, de la conférence riveraine de Feyzin, de la concertation lancée à Salaise-sur-Sanne, des travaux menés autour des PPRT dans le Dunkerquois...



PARTICIPATION CITOYENNE : PERSPECTIVES 20 ANS APRÈS LA CATASTROPHE DE TOULOUSE

Information, participation des citoyens au développement d'une culture du risque/de sécurité sur les territoires accueillant des activités industrielles à risque, pourquoi subsiste-t-il tant de difficultés ? Quelles réponses en matière de gouvernance des risques peut-on apporter face aux tensions persistantes liées à la présence d'industries dangereuses et polluantes entre les différentes parties prenantes d'un territoire en France et en Europe ?



MISSION SUR LA TRANSPARENCE, L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DE TOUS À LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, TECHNOLOGIQUES OU NATURELS

Malgré la médiatisation des risques naturels et industriels, la prévention reste insuffisante. Ce rapport recommande de renforcer la culture du risque par l'éducation, la formation, et la coordination, tout en utilisant des outils numériques pour mieux informer et impliquer les citoyens.



PLAN NATIONAL TOUS RÉSILIENTS

Ce plan d'action a été émis par le Gouvernement suite aux recommandations de la mission présidée par Frédéric Courant. Son objet est de sensibiliser les populations pour faire face aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels.



Et toute notre rubrique en ligne dédiée aux « Risques Industriels et territoires »





Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association
Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques



Institut pour une culture
de sécurité industrielle